

Heritage avec une demi soeur

Par **tazetbunny06**, le **14/12/2016** à **21:34**

Bonjour,

La mère de mon épouse vient de décéder et mon beau père est décédé il y a 5 ans. Donc elle avait toutes les deux 50 pour cent de l'appartement. Mais ma belle mère a eu une fille d'un premier lit au Portugal d'où elle était d'origine avec un homme qui ne c'était pas marié avec elle et qu'il l'avait laissé avec l'enfant. Puis il a reconnu sa fille des années plus tard. Ma belle mère est venue en France et y a rencontré mon beau père avec qui elle à eu une fille. La demi sœur de ma femme lui réclame 25 pour cent de l'appartement en a t'elle le droit en sachant que ma belle mère au Portugal était toujours déclarée fille mère.

De plus elle s'amuse à nous bloquer le vente de l'appartement malgré que celui-ci est prêt à être vendu au prix du marché. que pouvons nous faire.

Cordialement votre

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/12/2016** à **22:14**

Bonsoir

Désolé nous sommes un forum étudiant, nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques complexes.

Par **Olivier**, le **15/12/2016** à **07:23**

Oh zut j'allais répondre gentiment moi....

Bon bah prenez rdv avec un notaire, le conseil est de toute façon gratuit ^^

Par **Camille**, le **15/12/2016** à **07:39**

Bonjour,

Oui. Et qui dit bien immobilier dans la succession, en France en tout cas, dit passage obligé par la case notaire.

Donc, tant qu'on y est, le notaire a également un devoir de conseil.
Le cas, une fois éliminés les détails superflus de tazetbunny06, n'est pas si complexe.